

CCE du 05/10/2016 : intervention UFNASE sur Programme HOP Biodiversité

Voilà un projet surprenant pour lequel on ne peut qu'être favorable.

Mais quand même, j'ai un peu de mal à vous comprendre.

Il y a quelques temps pour la nouvelle charte de l'environnement 2016 à 2020, vous avez refusé de maintenir l'action sur l'entretien de prairies fleuries qui sont particulièrement propices à la biodiversité.

Alors même que cette action figurait dans la charte de l'environnement précédente.

Vous nous aviez expliqué que vous ne pouviez pas maintenir cette action parce que les prairies fleuries attirent les oiseaux et que les oiseaux représentent un danger pour les avions.

Alors aujourd'hui, vous changez d'avis et vous vous faites le chantre de la biodiversité.

Vous comprendrez que nous ayons un peu de mal à vous suivre.

Sans doute s'agit-il d'une action de communication pour « embellir » les avions et les aéroports avec quelques belles images de fleurs, d'abeilles et de nature verte.

Mais tout cela n'enlèvera rien aux nuisances générées par les avions et par votre aéroport.

Pour notre part, nous préférons que l'argent de l'aéroport soit dépensé pour réduire réellement les nuisances des avions au lieu d'être utilisé à une campagne de publicité pour vanter la beauté de l'aéroport.